



FEDERATION EURO-MEDITERRANEENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Rapport d'activités 2019

Adresse : 77 bis rue Robespierre, 93 100 Montreuil
Téléphone : +33 (0)7 60 21 06 22

Courriel : secretariat.femed@disparitions-euromed.org
Site internet : www.disparitions-euromed.org
Facebook: www.facebook.com/disparitions.euromed

1. TRAVAUX AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCEES ET INVOLONTAIRES DES NATIONS UNIES	4
2. MISSIONS DE PLAIDOYER	4
MISSION DE TERRAIN AU MAROC DU 4 AU 9 JUILLET 2019.....	4
3. SENSIBILISATION	6
JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCEES.....	6
<i>Vendredi 30 août : Conférence-débat</i>	<i>6</i>
<i>Samedi 31 août : le rassemblement</i>	<i>7</i>
RASSEMBLEMENT AU TROCADERO – 10 DECEMBRE 2019.....	7
4. COMMUNICATION	8
PUBLICATION DE LA REVUE N°12 « DEVOIR DE VERITE ».....	8
SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX	8
5. PARTICIPATION DE LA FEMED AUX ACTIVITES EXTERIEURES	8
COLLOQUE DU CRDH DU 29 JANVIER 2019.....	8
INVITATION EN CATALOGNE EN AVRIL 2019	9
WORKSHOP AU NEPAL DU 27 AU 28 MAI 2019.....	9
RASSEMBLEMENT DEVANT LA BRASSERIE LIPP LE 29 OCTOBRE 2019.....	10
VISITE DE RACHID EL MANOUZI EN ARGENTINE.....	10
6. ASSEMBLEE GENERALE	11
7. LE SECRETARIAT	12

Les disparitions forcées

Définition

Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, une disparition forcée se définit par «*l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.*»

Implication

Une disparition forcée comporte un double effet paralysant : pour les disparu(e)s, souvent victimes de détention arbitraire et de torture et pour les familles, qui sont dans l'expectative de nouvelles de leurs proches, nouvelles hypothétiques qu'elles ne recevront peut-être jamais. Outre les violations aux droits civils et politiques, l'absence de la source des revenus de la famille est de nature à entraîner des atteintes à certains droits économiques et sociaux pour les familles de disparu(e)s. Les femmes sont souvent les plus durement frappées par les graves difficultés économiques et administratives dont s'accompagne généralement une disparition.

Plus globalement, le traitement de la disparition forcée doit être transversal : juridique, administratif, médical, psycho-social et économique.

Autant de défis à relever pour les familles de disparu(e)s et leurs représentants.

1. Travaux avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies

La FEMED travaille en lien étroit avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies (GTDFI). Ce travail s'effectue sur des cas précis de disparus dans plusieurs pays soumis par la FEMED. Tout au long de l'année 2019 des échanges ont eu lieu entre la FEMED et le GTDFI concernant des cas de disparitions forcées en Turquie et au Maroc notamment.

Après réception des différents cas soumis, le GTDFI revient vers la FEMED pour préciser au mieux le contexte de ces disparitions, afin d'obtenir l'ouverture et la conduite d'enquêtes en vue d'obtenir des réponses effectives de la part des États concernés pour mettre fin à l'attente incessante des familles de victimes.

2. Missions de plaidoyer

Mission de terrain au Maroc du 4 au 9 juillet 2019

Dans le cadre de sa stratégie de lutte pour la vérité et la justice, la FEMED mène des missions de terrain ou de plaidoyer dans les pays où sont basées ses associations membres. C'est ainsi qu'une délégation de la FEMED s'est rendue au Maroc du 4 au 9 juillet 2019 et où elle a rencontré les associations membres, des parlementaires et des personnalités politiques, afin de s'enquérir du dossier de la disparition forcée au Maroc. La FEMED a pu constater que de nombreuses associations se sont unies pour œuvrer à la création d'un nouveau mécanisme de vérité sur les atteintes graves aux droits de l'homme au Maroc.

Le 4 juillet 2019, une réunion était organisée au siège de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), afin de préparer les rencontres avec les parlementaires et le Conseil national des droits de l'Homme. La FEMED souhaitait sensibiliser les parlementaires à la loi libanaise dite Loi 105, outil institutionnel chargé de faire la lumière sur les disparitions forcées au Liban, afin d'envisager d'adopter une loi sur ce modèle au Maroc.

Le 5 juillet 2019, la FEMED a rencontré Fatiha Seddas, députée du groupe Union Socialiste des Forces Populaires (USFP). Cette dernière s'est dite disposée à mettre en place une commission pour travailler sur les projets de loi que la FEMED et ses associations membres marocaines pourraient lui proposer. De plus, elle s'est engagée au nom de son groupe à travailler de manière efficace pour rédiger des textes à présenter à la première chambre. La députée a proposé qu'un travail soit effectué dans l'après-midi même par le groupe pour réfléchir à l'harmonisation de la législation marocaine avec les conventions internationales auxquelles le Maroc est partie. Elle a dit vouloir s'inspirer de la Loi 105 adoptée par le parlement libanais. L'idée d'organiser une activité de sensibilisation au Parlement a été abordée.

Une réunion a ensuite été organisée au Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), avec Amina Bouayach, la présidente du CNDH. Il a été discuté de l'établissement d'un nouveau mécanisme de vérité inspiré par la Loi 105 libanaise. La présidente suggère de mettre en place un « processus de

construction », avec la création d'une banque de données et la collaboration de plusieurs interlocuteurs, et pas seulement le CNDH. Concernant le rapport final relatif aux recommandations de l'IER, elle répond qu'il n'est pas encore prêt. Elle explique ensuite que la raison pour laquelle le gouvernement transmet au CNDH les courriers du GTDFI, c'est parce que le CNDH a la qualité de dépositaire.

Le 6 juillet 2019, la FEMED a rencontré des familles de disparus au siège de l'AMDH. 7 femmes dont les maris ont été détenus à Tazmamart ont apporté leurs témoignages. La FEMED a rapporté que lors de la réunion avec le CNDH, la présidente avait promis de discuter avec les représentants de Tazmamart pour trouver une solution au sujet des familles n'ayant pas reçu d'indemnité, ainsi que sur la façon d'indemniser les victimes aujourd'hui à la retraite. La FEMED a rappelé l'importance des actions communes afin d'aboutir à des résultats concrets. La réunion est suivie d'un sit-in devant le Parlement marocain.

Le dimanche 7 juillet 2019, une réunion a eu lieu avec le groupe El Harmounou et le groupe Tazmamart. Des propositions concrètes destinées à faciliter le débat ont été faites. Les situations à Tazmamart et à Harmoumou ont été discutées.

Le 8 juillet 2019, une réunion avec l'Association Marocaine pour la Réhabilitation des Victimes de Torture (AMRVT) a eu lieu. Il a été décidé qu'une stratégie globale devait être définie, avec des conférences de presse, des prises de contact des différentes parties prenantes, des réflexions poussées sur ce qui est voulu (loi, commission indépendante, poursuite du travail du CNDH ?), ainsi qu'un séminaire de réflexion/table-ronde d'une demi-journée organisé en lien avec l'AMRVT. Le protocole de Minnesota fixe comment les investigations doivent être faites pour la recherche de preuves anthropologiques et génétiques Il serait bien d'organiser un séminaire sur ce protocole au Maroc, insistant sur comment une investigation doit être faite, quelles sont les normes etc.

Ensuite, la délégation de la FEMED s'est entretenue avec le groupe parlementaire du Progrès et du Socialisme (PPS). Madame Aicha Lablak, la présidente du groupe a dit que le PPS était une force au sein du Parlement que la société civile devait utiliser. Elle a soumis l'idée de co-organiser un atelier avec le Parlement et s'est engagée à rester en contact avec les associations. Les associations ont demandé que la législation marocaine soit harmonisée en conformité avec la Convention internationale contre les disparitions forcées, et que la criminalisation de la disparition forcée soit plus claire. La présidente du groupe parlementaire a répondu qu'une séance de travail sera organisée sur ce point, que les questions seront posées au Parlement et que le groupe PPS demandera la mise en place d'une commission pour réfléchir au sein du Parlement à la question des disparitions forcées. Le PPS essayera également de faire une intervention orale en publique qui sera retransmise à la télévision.

Enfin, la délégation de la FEMED a rencontré le Ministre de la justice. Le Ministre a félicité le travail de l'IER et du CNDH et a assuré la volonté politique de résoudre les cas des disparitions forcées. Il a estimé que le CNDH était la meilleure structure pour poursuivre le travail de l'IER, et que de nombreux points de la Convention contre les disparitions forcées avaient été repris dans la législation. Le Ministre a ensuite réaffirmé son soutien aux associations, rappelant qu'il serait à l'écoute de leurs recommandations.

3. Sensibilisation

Journée internationale des victimes de disparitions forcées

Les Nations Unies ont déclaré le 30 août comme étant la Journée internationale pour les victimes de disparitions forcées. Pour cette occasion, la FEMED a organisé, avec Amnesty International, l'Association Marocaine pour les Droits Humains, Association des Parents et Amis de Disparu.e.s au Maroc, le Collectif de Solidarité avec le Nicaragua, le Collectif des Familles de Disparu.e.s en Algérie, le Collectif Paris-Ayotzinapa, Donde Estan, le Forum Marocain pour la Vérité et la Justice, Human Rights Solidarity, Terre et Liberté, et Yakay-Der, une conférence et un rassemblement place de la République les 30 et 31 août 2019.

Vendredi 30 août : Conférence-débat

Le vendredi 30 août, une conférence sur les disparitions forcées et la mémoire a été organisée dans les locaux d'Amnesty International France. Près de 40 personnes étaient présentes. La conférence a été ouverte par Nassera Dutour, la présidente de la FEMED. Gilles Manceron, historien et co-responsable du groupe de travail "Mémoire, Histoire, Archives" de la ligue des Droits de l'Homme, a ensuite pris la parole sur la question de la mémoire d'un point de vue historique. Emmanuel Decaux, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris II, membre de la CNCDH et ancien président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies, a abordé la question de la mémoire et des disparitions forcées avec une approche juridique. Rodrigo Restrepo, membre de l'antenne française de la Commission colombienne pour l'éclaircissement de la Vérité, et membre du collectif des familles qui opère à travers l'unité de recherche des disparus, est ensuite intervenu sur les accords de paix signés en 2016 en Colombie, qui ont permis la création de plusieurs instances juridiques dont il fait partie. Miguel Benasayag, combattant guérilliste de la dictature argentine, philosophe et psychanalyste, a, quant à lui, parlé du cas de l'Argentine et de la question de la vérité, comme axe mouvant en fonction de la reconnaissance des faits.



S'en sont suivies plusieurs questions et interventions du public et des membres d'associations présents. Un verre de l'amitié a suivi et le public a ainsi pu interagir avec les intervenants pour approfondir ces thématiques.

Samedi 31 août : le rassemblement

Le rassemblement public s'est tenu Place de la République, à Paris, le samedi 31 août de 12h à 18h. Des tentes avec expositions photos et stands de documentations étaient installées. Chaque association a affiché des dizaines de photos de victimes de disparitions forcées ainsi que de la documentation sur leurs activités, permettant au public de s'informer sur le combat pour la vérité et la justice à travers le monde. En milieu d'après-midi, des musiciens kurdes ont chanté quelques chansons. Il s'en est suivi une prise de parole par plusieurs représentants d'associations.



La FEMED était représentée par sa présidente et son secrétaire général. Les associations membres de la FEMED, Yakay-der (Turquie), Human Rights Solidarity (Syrie) étaient présentes. Gilles Manceron, a présenté la journée d'étude prévue à l'Assemblée nationale sur les disparus de la guerre d'Algérie. Geneviève Garrigos (Amnesty International), Jose Munoz (Donde Estan), Régis Essono ont ensuite pris la parole afin de parler du problème des disparitions forcées dans différentes régions du monde et la nécessité de continuer le combat, unis. Ont aussi été repris certains points débattus lors de la conférence la veille, notamment sur la banalisation de la violence, et de l'importance de continuer de défendre les droits humains.

Ce rassemblement fut un succès, suscitant la curiosité des passants tout le long de la journée, malgré les problèmes techniques rencontrés, qui ont malheureusement empêché la projection de films et documentaires.

Rassemblement au Trocadéro – 10 décembre 2019

Le 10 décembre 2019, la FEMED souhaitait organiser une manifestation sur le Parvis des droits de l'Homme au Trocadéro, à Paris. Ce rassemblement avait pour objectif de sensibiliser la population à la cause des disparus et au crime de disparition forcée. En raison des grèves dans les transports à Paris, l'événement a été reporté.

4. Communication

Publication de la revue n°12 « Devoir de Vérité »

« Devoir de Vérité » est le magazine semestriel de la FEMED. A travers les activités et actualités du réseau de la FEMED, il s'agit de revenir sur les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euro-méditerranéen, et plus largement, à travers le monde. La revue est un instrument de sensibilisation sur la cause des disparitions forcées mais également de réflexion sur ces problématiques.

En 2019, la FEMED a publié le douzième numéro de sa revue « Devoir de Vérité », qui avait pour thème « *La Chartre pour la paix et la réconciliation nationale de 2005 : quelle réconciliation pour l'Algérie ?* ». Ainsi, ce numéro pose la question de la réconciliation en Algérie, laquelle a, au profit de la justice transitionnelle, omis l'importance de la mémoire et de la vérité. Ainsi, la revue explique en quoi la Mémoire est un instrument permettant de garantir la non-répétition des crimes

Enfin, dans ce numéro, la FEMED détaille les activités de l'année 2019 de ses associations membres en Algérie, le Collectif des Familles de Disparus en Algérie – SOS Disparus et Djazaïrouna.

Site internet et réseaux sociaux

Poursuivant sa stratégie de faire entendre sa voix, d'exercer du plaidoyer, de relayer ses activités et de créer une solidarité avec les différents acteurs intéressés par la lutte contre les disparitions forcées, la FEMED a publié en 2019 plusieurs communiqués de presse sur son site internet. Ainsi, le 1^{er} avril 2019, la FEMED a publié un communiqué de presse dans lequel elle apporte son soutien aux manifestations pacifiques qui ont eu lieu en Algérie suite à la candidature du président Bouteflika pour un cinquième mandat. La FEMED a affirmé soutenir ce combat citoyen en faveur de la démocratie et de l'instauration d'un Etat de droit. La FEMED a rappelé sa lutte pour la Vérité et la Justice. Par ailleurs, plusieurs communiqués sur les activités menées par la FEMED durant l'année 2019 ont été publiés. Ce fut le cas pour la visite au Maroc du 4 au 9 juillet 2019 et la Journée internationale des victimes de disparitions forcées du 30 août 2020,

De plus, la FEMED a continué d'alimenter régulièrement ses pages Facebook et Twitter.

5. Participation de la FEMED aux activités extérieures

Colloque du CRDH du 29 janvier 2019

La FEMED a été invitée à participer au colloque organisé à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas au Centre de Recherche sur les droits de l'Homme. Wadih al Asmar est intervenu en tant que président du Centre libanais des droits de l'Homme et président de EuroMed Droits. Il est intervenu sur les interactions dans la région EuroMed.

La FEMED était présente (représenté par son secrétaire général) et a participé aux différents débats qui ont suivis les interventions.

Invitation en Catalogne en avril 2019

Nassera Dutour, la présidente de la FEMED, était invitée en Catalogne par l'association SODEPAU. Arrivée à Barcelone, elle a donné une interview avec le journaliste Joan Roura, de TV3 – Televisio de Catalunya, dans laquelle elle a présenté la FEMED, le CFDA, la question des disparus en Algérie, le contexte algérien des années 90 et les bouleversements actuels en Algérie (5^{ème} mandat de Bouteflika, manifestations historiques, etc.). Elle a ensuite donné une interview à un autre journal qui a fait paraître un article le dimanche 7 avril 2019. Puis Nassera a rencontré deux syriennes invitées :

- Fadwa Mahmoud, réfugiée à Berlin, de l'association Families for Freedom. Son fils et son mari ont disparu, après avoir été arrêtés à l'aéroport international de Damas alors qu'ils revenaient d'une conférence en Chine, durant laquelle ils avaient parlé des associations en Syrie.
- Meriem, réfugiée à Berlin, dont le fils a été arrêté et est mort sous la torture (il a fait une hémorragie, ils l'ont laissé mourir). Elle a subi de nombreuses menaces, sa maison a été bombardée. Elle s'est réfugiée au Liban puis à Berlin.

Le deuxième jour, une rencontre était organisée au Parlement de Catalogne avec 3 députés et 2 représentants de partis politiques. Nassera a présenté la FEMED, le CFDA et leurs activités. Il a été question de la Syrie, de la problématique de la disparition forcée. Un appel a été fait à l'intention du gouvernement à cesser de faire passer les relations économiques avant tout.

Ensuite a eu lieu une réception à la mairie de Celra, près de Gérone, en présence du maire, de la maire adjointe, et de journalistes. Nassera a présenté la FEMED, l'Algérie et le contexte des années 90. Les syriennes ont parlé des violations des droits de l'Homme en Syrie et de ce qu'elles y ont subi. Il a aussi été question d'un bus aménagé par des associations syriennes basées à Londres, qui sillonne les villes d'Europe avec à son bord des photos des disparus et des familles de disparus en train de manifester.

Le troisième jour, Nassera a rencontré des ONG, a fait une interview avec une agence de presse active au niveau catalan, et a tenue une conférence publique.

Workshop au Népal du 27 au 28 mai 2019

Organisé par deux associations népalaises (Informal Sector Service Centre et Advocacy Forum-Nepal) à Katmandu, ce workshop international portait sur les disparitions forcées en Asie et était destiné aux familles des personnes disparues au Népal, qui étaient présentes en très grand nombre. Adnane Bouchaid de l'association algérienne Somoud y représentait la FEMED.

La matinée du premier jour le Ministre des affaires étrangères népalais a officiellement ouvert le workshop par une intervention. D'autres intervenants ont également pris la parole, notamment les ONG organisatrices.

Dans l'après-midi, les invités étrangers (principalement d'Asie) ont présenté un bref aperçu du contexte de leur pays respectif. Adnane a présenté la FEMED, son rôle, ses missions, ses activités et le contexte de chaque organisation des pays membres de la FEMED (selon la note envoyé par les associations membres).

Le deuxième jour fut consacré à l'étude des principes directeurs pour la recherche des

personnes disparues adoptés par le Comité contre les disparitions forcées le 28 avril 2019. Les principes directeurs n'étant alors disponibles qu'en espagnol, les participants ont travailler sur une traduction non officielle remise par le Vice Chair du Comité contre les disparitions forcées, le Dr. Rainer Huhle. Ce dernier a présenté le document en détails. Trois groupes ont été formés pour discuter et présenter des remarques dessus.

Le 28 mai à 15h, le workshop a été clôturé. Adnane a rencontré Aileen le lendemain à 8h. Celle-ci lui a confié vouloir quitter la présidence de l'AFAD en juillet 2019.

Rassemblement devant la brasserie LIPP le 29 octobre 2019

Le 29 octobre 2019, la FEMED a participé au rassemblement annuel de l'Institut Mehdi Ben Barka – Mémoire vivante, devant la brasserie Lipp boulevard Saint Germain, à Paris. Ce rendez-vous annuel, fait en l'honneur de Mehdi Ben Barka, disparu un 29 octobre, a pour but d'exiger que cessent les raisons d'Etat qui représentent un obstacle à la vérité et à la justice.

Visite de Rachid El Manouzi en Argentine

En novembre 2019, Rachid El Manouzi, secrétaire général de la FEMED, s'est rendu en Argentine où il assisté à plusieurs évènements et réunions en lien avec la cause des disparitions forcées.

Ce séjour a débuté le mercredi par un séminaire à l'université J. Kennedy, à Buenos Aires, où l'ambassadeur du Liban était présent et a traité de la situation politique, économique et sociale de son pays. Rachid El Manouzi, représentant la FEMED, a interpellé l'Ambassadeur sur la question des disparus au Liban et sur les suites données au vote du Parlement sur la loi pour faire la vérité sur le sort des disparus. L'ambassadeur n'a pas clairement répondu à la question. Par la suite, la FEMED a rencontré Taty Al Meida, une des premières mères de disparus à avoir manifesté sur la place de Mai, suite à la disparition de son fils en 1975. Taty a exposé la lutte des mères, malgré la répression et les menaces. Elle a également parlé de la situation actuelle en Argentine, la politique du gouvernement portée sur le négationnisme. Elle dit avoir espoir dans le nouveau Président Alberto.

Le jeudi, la FEMED a assisté à la ronde hebdomadaire des mères autour de la Place de Mai. Comme tous les jeudis, les mères se sont réunies pour faire la ronde des porteuses de foulards. La FEMED avait pour l'occasion préparé des pancartes. Un stand avec des témoignages exposés, des études sur la disparition, des objets symboliques, etc. avait été installé.

Le vendredi 8 novembre 2019, la FEMED a rencontré l'EAAF. Rachid a expliqué la situation des pays du pourtour méditerranéen et a dit que depuis leur dernière visite, il n'y avait pas eu d'avancée en Algérie et au Maroc. Au Maroc, des fosses communes ont été identifiées lors du mandat de l'IER. L'ADN avait été prélevée sur de nombreux corps, mais l'identification n'a toujours pas été faite. En Algérie, malgré le fait que des familles ont identifié de nombreux lieux où seraient enterrés des disparus, le gouvernement refuse

toujours de procéder à des fouilles. Pour l'Etat, le problème est considéré comme clos. L'équipe anthropologique a expliqué les méthodes utilisées pour l'identification, soit par anthropologie avec recherche de témoignages et effets appartenant aux disparus. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait par tous les moyens prélever l'ADN des parents ou proches de disparus encore vivants et réfléchir aux moyens de la conserver pour l'avenir.

La FEMED a ensuite visité l'Ecole mécanique de la Marine, un des plus anciens centres de détention et d'extermination de disparus en Argentine. Il est également connu pour le vol des enfants des femmes enceintes détenues dans ce centre. En 2004, le gouvernement de Kirchner a fait de ce centre un lieu de mémoire pour la promotion des droits de l'Homme.

Puis, la FEMED a accompagné la Commission pour la mémoire, la vérité et la justice de la ville du général Madaviaga dans la restauration d'une sculpture représentant une des mères de place de Mai. La commission a passé plusieurs heures à vernir la sculpture pour lui donner une autre vie. La Commission pour la mémoire, la vérité et la justice s'est créée en 2010. Soutenue au départ par sa municipalité, elle œuvre aujourd'hui contre la nouvelle politique négationniste et sécuritaire. Elle réalise un travail de sensibilisation de la population de la ville de Madagavia et des environs et fait des visites dans les écoles pour sensibiliser au devoir de mémoire. De plus, la commission s'est engagée à dénoncer les atteintes aux droits sociaux. Une coordination entre la commission et d'autres organisations des droits de l'Homme s'est progressivement développée pour mener des actions et des activités notamment sur la question des corps d'anciens disparus retrouvés sur la côte (en 1976-78, beaucoup de corps ont été jetés dans la mer par des avions militaires, une vingtaine ont été identifiés).

La FEMED a ensuite visité l'école secondaire, dans la ville du général Laval, où Rachid a été invité par des professeurs pour exposer aux élèves la situation de la disparition forcée au Maroc et dans le pourtour méditerranéen.

Puis, la FEMED s'est rendue à une cérémonie organisée sur la plage de Santa Teresita où des dizaines de corps de disparus ont été rejettés par la mer. La mémoire pour préserver l'avenir. Plus de 150 élèves étaient présents.

Le 16 novembre 2019, la Commission de la ville de Madiriarga a décidé de faire une journée de mobilisation autour de la mémoire, profitant de l'occasion de la présence de Madame Norita dans la région.

Durant tout son séjour, Rachid El Manouzi représentant la FEMED a visité de nombreux autres lieux de Mémoire existant sur le territoire argentin.

5. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la FEMED s'est tenue le 29 juin 2019 dans les locaux de la FEMED. Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentées, l'Assemblée Générale a donc pu valablement délibérer.

Après un mot d'ouverture de la Présidente Nassera Doutour, et une vérification des quotas,

l'ordre du jour a été adopté. Ensuite, chaque membre s'est présenté, a présenté son association et le contexte actuel de son Etat, les problématiques et enjeux rencontrés et les activités qui ont été menées.

Ensuite, le rapport d'activité a été présenté. Le problème du coût de l'impression de la revue « Devoir de Vérité » a été abordé. Une piste de financement via le « Bureau des ONG » en Irak a été avancée. Le Bureau des ONG pourrait accorder de tels financements à la FEMED si celle-ci pouvait travailler avec le Conseil des Droits de l'Homme en Irak. Ceci est donc une piste de financement à inscrire dans les prochaines négociations à mener. Par ailleurs, Andreas Vlamis, de l'association chypriote a dit qu'il souhaiterait que la FEMED augmente la fréquence de ses visites aux familles des victimes, car la FEMED, en tant que Fédération a plus de poids. Ces visites apporteront aux familles de l'espoir dans la recherche de la vérité, et elles participeront aussi à augmenter la renommée et la visibilité de la FEMED grâce à la médiatisation de telles missions. Les gouvernements et les citoyens prendront ainsi conscience qu'il faut montrer davantage de respect aux disparus et à leurs familles. Le rapport d'activités a finalement été adopté à l'unanimité.

Le rapport financier a ensuite été présenté. Le débat a porté sur les moyens financiers de la FEMED qui n'ont cessé de se dégrader, et sur les solutions pour remédier à cela. Le rapport financier a finalement été adopté à l'unanimité.

Le plan stratégique de la FEMED 2019-2022 a ensuite été présenté. Il a été réitéré la volonté de la FEMED de travailler sur les disparitions forcées en Syrie et en Turquie. Le plan comporte également la nécessité de continuer les missions de plaidoyer, l'organisation de formations sur les droits de l'Homme, la tenue de rencontres bilatérales, une implication accrue de la campagne pour la ratification de la Convention internationale et la volonté de continuer l'organisation d'évènements de sensibilisation.

Le nouveau Conseil d'administration a été élu, après rappel du quota.

Enfin, la constitution du bureau exécutif a été discutée. La présidente de la FEMED, Nassera Dutour, et le secrétaire général Rachid El Manouzi ont demandé aux représentants associatifs de prendre en compte la nécessité de repenser la constitution du bureau exécutif lors de la prochaine AG prévue en 2022. Mohammad Kowthar a été choisi pour endosser le rôle de trésorier.

6. Le Secrétariat

Le Secrétariat est au cœur des activités de la FEMED. En effet, toutes ces activités nécessitent une attention particulière du secrétariat, tant en amont qu'en aval, afin d'assurer la liaison entre la FEMED et les associations. Le secrétariat doit être à même de répondre efficacement aux demandes des associations membres, de coordonner et de relayer les actions entreprises. En 2019, le secrétariat a essentiellement travaillé sur la recherche de financement, et sur le montage de projets, et a quotidiennement réalisé un ensemble de tâches diverses, telles que la gestion des différents outils de communication, la mise à jour du site internet, la prise de contact avec les différents partenaires, la veille relative aux disparitions forcées dans la zone-euro-méditerranéenne.

Aujourd'hui, le secrétariat connaît un manque important de personnel dû à des ressources financières largement insuffisantes. Ainsi, plusieurs stagiaires se sont succédés mais cela ne suffit pas pour effectuer un travail en profondeur, sur le long terme, que nécessite pourtant une thématique si importante.

La FEMED tient à remercier les partenaires qui soutiennent ses actions :

Le CCFD-Terre solidaire

National Endowment for Democracy
(NED)